

**Procès-verbal de la réunion de  
l'Association des propriétaires du lac Beaulne, Notre-Dame-de-la-Merci**

**Lieu : Salle de Billard, Terrebonne**

**Date : 9 juin 2015, 19 h**

Personnes présentes :

Irène Beausoleil  
Geneviève Gallerand  
Francis Gallerand  
Élizabeth Gadoury  
Micheline Beaumont  
Réal Lachapelle  
Daniel Jeanotte  
Michel Dupras  
Richard Lauzon  
Jacqueline Gauthier  
Guy Gauthier  
Richard Hébert  
Lisette Bénard  
Pierrette St-Laurent  
Serge Coulombe  
Serge Picard  
Johanne Vézina

**Ordre du jour**

1. Renouvellement de l'exécutif
2. Site internet
3. L'entretien du chemin
4. Analyse de l'eau
5. Cotisation annuelle
6. Barrage
7. Coupes forestières
8. Enregistrement de l'Association au Registraire des entreprises
9. Ensemencement
10. Chasse

## **1. Renouveau de l'exécutif**

Président – Réal Lachapelle  
Vice-président – Pierrette St-Laurent  
Trésorier – Johanne Vézina  
Secrétaire – Geneviève Gallerand

La nomination du nouvel exécutif est acceptée à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

## **2. Site internet**

Daniel Jeanotte propose l'idée de créer une plateforme de partage d'information sur internet sur le lac Beaulne et l'Association. Geneviève Gallerand propose de regarder les possibilités de réaliser ce projet gratuitement et ce, seulement à partir de l'automne prochain. Lorsque ce sera fait, tous ceux qui possèdent des documents importants sur le lac (compte-rendu de réunions, rapport, cartes) pourront acheminer ces documents à Geneviève qui les mettra sur le site de partage internet.

## **3. L'entretien du chemin**

Michel est responsable de ce dossier. Un suivi est à faire avec lui pour savoir si des travaux sont à prévoir prochainement. Par exemple, quelqu'un demande si le problème de ponceau près de la grande côte est réglé.

Concernant l'utilisation du chemin par le Club VTT, Geneviève se propose pour rédiger une lettre au Club pour leur demander des sous qui seraient investis aux réparations à faire sur le chemin.

L'idée d'acheter une débroussailleuse pour nettoyer le chemin des végétaux et qui serait mise à la disposition de l'Association pour l'entretien du chemin est soulevée.

Les avantages :

- À long terme, coûtera moins cher que de louer la débroussailleuse
- Serait toujours disponible au lac. Peut être utilisé n'importe quand, par tous
- Ne pas avoir à rapporter la débroussailleuse au centre de location

Les désavantages :

- Coût (autour de 800\$)
- L'achat fréquent de nouvelles lames
- Trouver un moyen de rendre cette débroussailleuse aux membres de l'Association qui désirent débroussailler le chemin (espace de remisage)
- Qui paiera pour les réparations?

Il est adopté à l'unanimité de procéder à l'achat d'une débroussailleuse. Il est proposé que Richard Lauzon et Richard Hébert soient responsables de l'achat pour un maximum de 1000\$. Si le prix s'avère plus élevé, les membres devront en être avisés. De plus, pour le remisage, il est proposé de demander à Michel s'il est intéressé. Sinon, ce pourrait être chez Richard Lauzon ou Richard Hébert.

## **4. Analyse de l'eau**

Geneviève explique qu'en 2010, le lac a été inscrit au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature (RSVL). C'est un programme du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) du Québec qui vise à favoriser la prise en charge par les riverains et les municipalités de la santé de leur lac.

Le programme consiste à échantillonner l'eau du lac à 3 reprises durant l'été (juin-juillet-août) pour mesurer certains paramètres (Phosphore, Chlorophylle, Carbone organique dissous, Transparence). Selon les résultats, le lac est classé selon son stade d'eutrophisation (niveau de vieillissement du lac). Pour mieux comprendre le programme et la signification des différents paramètres, visitez le site web suivant : [www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rsvl)

Les coûts d'inscription initiaux ont été de 340\$ et maintenant, pour l'échantillonnage, les coûts sont de 282\$. Les résultats d'analyse d'eau seront acheminés aux membres de l'Association à l'automne. Il sera alors possible de comparer les résultats de 2015 à ceux de 2010.

Geneviève se propose aussi de faire une analyse des coliformes fécaux (E-Coli) durant l'été. Une concentration importante en coliformes fécaux dénotent une contamination directe par des fientes d'animaux (ex : canards) ou par les installations septiques; ce qui peut avoir un impact sur la santé humaine si il y a un contact direct avec cette eau (baignade, consommation, vaisselle).

Il est demandé aux personnes présentes si les frais relatifs au RSVL seront pris à même le budget de l'Association ou si il s'agit d'un budget spécial.

Il est donc voté à l'unanimité que l'Association paie les frais de laboratoires pour les analyses d'eau.

## **5. Cotisation annuelle**

Il est décidé et accepté à l'unanimité de maintenir le coût du membership à 200\$ pour l'année 2015. Les propriétaires devront remettre la somme le plus rapidement possible à Johanne Vézina.

## **6. Barrage**

Geneviève propose de faire un suivi au CEHQ pour savoir à quel moment les travaux de réfection du Barrage seront effectué.

## **7. Coupes forestières**

Serge nous informe que lors des prochains travaux d'aménagement forestier, les camions passeront par l'entrée C en direction du lac Orignal. La compagnie qui effectuera les travaux sera la DOMTAR.

Il nous informe aussi qu'il y aura une rencontre avec le Ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs vers la mi-juillet. De plus, une autre réunion du Comité de gestion de la forêt Ouareau sera le 29 octobre 2015.

## **8. Enregistrement de l'Association au Registraire des entreprises**

Des membres proposent de rendre l'Association officielle, ce qui implique son enregistrement au Registraire des entreprises comme *Personne morale* et des coûts annuels. Cette réflexion avait déjà été soulevée auparavant par l'Association.

L'enregistrement de l'Association entraînerait une meilleure reconnaissance par le milieu (ex : municipalité), surtout lorsqu'un porte-parole est nommé et qu'il parle au nom des riverains du lac. Des subventions peuvent aussi être demandées.

Toutefois, cette démarche entraîne des responsabilités comme l'obligation d'organiser une Assemblée générale annuelle, de défrayer les coûts annuels au Registraire. Les administrateurs deviennent alors imputable de toutes décisions prises par l'Association.

Réal Lachapelle propose de faire un suivi auprès de Denis Picard qui s'était déjà intéressé à la question. Un suivi sera fait au courant de l'année auprès des membres à ce sujet.

## **9. Ensemencement**

Il est rappelé que l'ensemencement se fait au lac Beaulne depuis 1978. Au début, l'ensemencement se faisait sur 5 lacs par le Club de pêche (créé en 1959). Michel gère l'ensemencement et les cotisations spéciales demandées aux membres.

## **10. Chasse**

Il semble que pour minimiser les conflits d'usage au Parc régional de la forêt Ouareau, les espaces de chasse seront mieux contrôlés.

Il est proposé de transférer le PV de cette réunion à la mairesse. Une rencontre pourrait être organisé avec elle dans les prochains mois.

**Levée de l'Assemblée : 20h55**